



ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION  
N° 2022-091

Le Maire de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

**Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

**Vu** le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**Vu** la demande formulée par l'Unité Territoriale Sud en date du 05 septembre 2022,

**Considérant** la sécurité à mettre en place relative à la création de couche de roulement au giratoire en sortie de Boissy-sous-Saint-Yon sur la RD19,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La route RD19 sera barrée et la circulation interdite au niveau du 2<sup>ème</sup> giratoire, les nuits du 27 et 28 septembre 2022 de 19h00 à 6h00, avec une déviation sur la rue Jean moulin et ancienne RD26

**ARTICLE 2** : Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier ou de la manifestation. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3** : Les nouvelles mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

**Article 4** : La brigade de Gendarmerie de Breuillet, la Police Municipale Intercommunale « Entre Juine et Renarde » et les différentes administrations concernées sont chargées chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié selon la coutume par voie d'affichage en mairie.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Fait à Boissy-sous-Saint-Yon, le 22 septembre 2022.

Le Maire,  
Raoul SAADA

EUROVIA IDF MASSY-Secteur de BRETIGNY  
Dominique BULTEL  
111 RUE DU DOCTEUR BABIN  
BP 12  
91222 BRETIGNY SUR ORGE  
Tél. : 0160852828  
Fax : 0160845501  
Courriel : nathalie.loiseau@eurovia.com

MAIRIE Service Technique  
PLACE GENERAL DE GAULLE  
91790 BOISSY SOUS ST YON

Le 13/09/2022



Objet : **Information préalable à des travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de BOISSY SOUS ST YON.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : REFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT

Emplacement : 91790 BOISSY SOUS ST YON

Début du chantier : 28/09/2022

Conformément à la réglementation en vigueur, une DICT sous la référence 2022091306189D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

[www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Dominique BULTEL

 Signature certifiée Sogelink

CD 91 - UT SUD  
Fabien CRETEL  
Chez Sogelink  
TSA 70011  
69134 DARDILLY CEDEX  
Tél. : 0169633150  
Courriel : cd91.ut-s-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE Service Technique  
PLACE GENERAL DE GAULLE  
91790 BOISSY SOUS ST YON



Le 13/09/2022

Objet : **Information préalable au projet de travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de BOISSY SOUS ST YON.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Réfection enrobé giratoire

Emplacement : 91790 BOISSY SOUS ST YON

Début du chantier : 28/09/2022

Conformément à la réglementation en vigueur, une DT sous la référence 2022091300949DA9 a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

[www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Fabien CRETEL



SIGNATURE IDF - 3503  
Guillaume RENIER  
TSA 70011  
69134 DARDILLY CEDEX  
Tél. : 0620710184  
Courriel : signature-idf-dourdan-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE Service Technique  
PLACE GENERAL DE GAULLE  
91790 BOISSY SOUS ST YON

Le 13/09/2022



Objet : **Information préalable à des travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de ST YON.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : pose de barrières

Emplacement : Saint-Yon 91650 ST YON

Communes secondaires : 91790 BOISSY SOUS ST YON

Début du chantier : 26/09/2022

Conformément à la réglementation en vigueur, une CONJOINTE sous la référence 2022091304558D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

[www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Guillaume RENIER

